


Comité Subrégional
de l'Emploi et de la Formation

# Présentation des activités du CSEF du Brabant wallon





# > Introduction

Qu'est-ce qu'un Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation, en abrégé CSEF ?

C'est un organe à plusieurs facettes :

- Tout d'abord, c'est un lieu de concertation entre les acteurs économiques et sociaux de la Province : y sont représentés à parts égales les représentants syndicaux de la FGTB et de la CSC et les représentants patronaux de l'UCM et de l'UWE. S'y ajoutent un représentant de l'Intercommunale du Brabant wallon, le directeur du Forem Conseil, ainsi qu'un représentant de la Direction Générale Emploi Économie et Recherche de la Wallonie.
- Ensuite, c'est un organe consultatif, ayant une compétence décrétale d'avis dans certaines matières, mais pouvant également émettre des avis d'initiative.
- C'est également un lieu de rencontre avec les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion (EFT, OISP, IFAPME, AWIPH, Forem Formation, etc.) débouchant régulièrement sur des synergies ou des initiatives communes.
- Il héberge aussi l'IPIEQ, et devrait plus tard voir son rôle s'accroître avec les bassins de vie.
- Enfin, c'est un lieu d'action, concrétisé par un plan annuel, élaboré en cohérence avec la Direction régionale du Forem Conseil.

  Vu le rôle central que ce dernier joue en matière d'emploi, la concertation et la coordination avec celui-ci sont quasi quotidiennes. Le CSEF est d'ailleurs par décret intégré au Forem depuis 2003.

La présente brochure vise à donner un aperçu de son fonctionnement et des actions menées.

Nous vous en souhaitons bonne lecture et vous invitons à contacter nos services en cas de besoin.

Pierre LEVEQUE

Président CSEF Brabant wallon





# > Table des matières



# > I. Les organes

## 1. Le Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation (CSEF)

### 1.1. Missions

Le décret du 13/03/2003 relatif à l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi, prévoit que « dans chaque sous-région, un Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation, dont le ressort territorial correspond à celui d'une Direction régionale du Forem Conseil soit créé » (art.37).

Les 11 CSEF sont intégrés au Forem depuis le 1/4/2003 : **Arlon, Charleroi, Huy/Waremme, La Louvière, Liège, Mons, Mouscron, Namur, Nivelles, Tournai, Verviers**. Le CSEF de Nivelles constitué le 2/3/2004 couvre **la Province du Brabant wallon** (les 27 communes de l'arrondissement de Nivelles).

Chaque Comité Subrégional a pour mission d'émettre des avis, recommandations ou propositions sur toutes les matières concernant l'emploi et la formation, notamment à propos de :

1° l'analyse des besoins du marché de l'emploi, en ce compris des besoins en formations effectuées par l'entité « Forem Conseil »

2° les propositions et avis élaborés en terme de régulation de l'offre de formation

3° le plan annuel d'actions

4° l'accompagnement et l'évaluation du dispositif intégré d'insertion

5° l'offre d'insertion.

À ces fins, le Comité maintient en permanence la concertation avec les entreprises de son ressort et l'ensemble des partenaires concernés par l'emploi et la formation, en favorisant leurs rencontres, en coordonnant leurs actions et en encourageant leurs synergies (art.38).

Le CSEF est un lieu de **rassemblement, d'évaluation et d'action**.

**Rassemblant** les partenaires sociaux de différents secteurs, les opérateurs de formation et l'Intercommunale de développement économique, le CSEF constitue un lieu permanent de rencontre, d'information mutuelle et de concertation dans les différentes sous-régions sur les problématiques emploi et formation.

Organe consultatif sous-régional, il participe à l'**évaluation** des diverses politiques et actions menées dans le domaine de la formation et de l'emploi au niveau des sous-régions. Il remet des avis à la demande ou d'initiative. Le CSEF mène également des **actions**. Les CSEF/CCSR ont un plan d'actions annuel, en cohérence avec la Direction régionale.

### 1.2. Composition au 1/7/2012

- un Président : Pierre LEVÊQUE nommé le 19/5/2010 pour une période de 5 ans
- huit membres représentant les organisations représentatives des EMPLOYEURS nommés le 10/12/2009 pour une période de 5 ans :
  - UCM : Michèle ADAM, René SOMVILLE, Pierre VANDERGETEN (Vice-Président), Carine VAN TONGELEN
  - UWE : Gisèle LAMBORAY, Pascal LIZIN, Eric MICHELS, et (un mandat en cours de remplacement)
- huit membres représentant les organisations représentatives des TRAVAILLEURS nommés le 10/12/2009 pour une période de 5 ans :
  - CSC : Yves MILANTS (Vice-Président), Frédéric VANLERBERGHE, Jean-Marc SENGIER, Blanche GARCIA
  - FGTB : Yves BEATSE, Jean-Richard DEGROOTE, Julien MAQUESTIAU et (un mandat en cours de remplacement)

- un membre issu de l'Intercommunale de développement économique du Brabant wallon (IBW) nommé le 10/12/2009 pour une période de 5 ans : Pierre GAUCET
- le Directeur du Forem Conseil Direction régionale de Nivelles : Jean-François BIRCHALL
- un représentant du Service Public de Wallonie (Direction Générale opérationnelle Économie, Emploi et Recherche) est invité aux séances : Philippe PEYSKENS

# 2. La Commission consultative sous-régionale (CCSR)

## 2.1. Missions

Ensuite, est apparu le décret (1/4/2004) sur le Dispositif intégré d'insertion socio-professionnelle(DIISP), dispositif piloté par le Forem. Le Forem a en charge la coordination des opérateurs, l'opérationnalisation des filières et passerelles.

Le DIISP organise l'insertion socioprofessionnelle des demandeurs d'emploi par des actions intégrées et coordonnées entre les opérateurs de formation et d'insertion. Les missions de la CCSR sont précisées à l'art.8 du décret du 1/4/2004 relatif à ce dispositif :

- Réaliser, en collaboration avec les Directions régionales de Forem Conseil, et transmettre pour avis à la Commission consultative régionale (CCR), des plans d'actions annuels qui visent :
  a) la mise en place de passerelles et de filières entre les opérateurs de formation et d'insertion, ainsi qu'entre les actions mises en place par chacun d'entre eux ;
  b) l'adéquation, d'une part, entre l'offre de formation et de services des opérateurs de formation et d'insertion et la demande des bénéficiaires, et, d'autre part, entre l'offre de compétences des bénéficiaires et le besoin des entreprises.
- Superviser la mise en œuvre des plans d'actions et en évaluer les effets.
- Assurer, au niveau des acteurs sous-régionaux, la diffusion des informations relatives à la gestion du dispositif et susceptibles d'optimaliser l'efficacité de celui-ci en regard des besoins des bénéficiaires.
- Mettre en place et gérer les dispositifs d'écoute et de participation des bénéficiaires, tout en informant la Commission consultative régionale de leur évolution.

## 2.2. Composition au 1/7/2012

Chaque Comité subrégional crée en son sein une « Commission sous-régionale du dispositif intégré d'insertion » (la CCSR a été mise en place le 12/12/2005).

Elle est composée des membres du CSEF ainsi que des membres représentant les opérateurs du dispositif d'insertion, dont le nombre et la répartition ont été fixés par le Gouvernement wallon (art.42). On y trouve, outre les membres du CSEF, des invités permanents et des experts :

- Forem Conseil : Françoise LAMOULINE
- Forem Formation : Patricia BIRD
- l'Institut wallon de la formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME) : Guy VAN DER STRAETEN
- l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (AWIPH) : Eric SORNIN
- la Mission régionale pour l'emploi du Brabant wallon (MIRE-BW) : Anne CORDIER

- les Régies de quartiers : Samuel ABRAHAMOVICZ
- l'Inter-fédération des Entreprises de Formation par le Travail et des Organismes d'Insertion Socio-Professionnelle (Interfédé) : Agnès DELIRE
- la Fédération des Centres publics d'action sociale (CPAS) : Daniel HANQUET
- l'Enseignement de Promotion sociale : Jean-Luc DUMEUNIER et Evelyne VANHEE
- les Centres d'éducation et de formation en alternance (CEFA): Fabienne TINANT
- l'Enseignement de plein exercice technique et professionnel : Jean-Paul CLAEYS.
- le Centre régional pour l'intégration des personnes étrangères (CRIBW) : Pierre ANTHOINE (représenté par Julie PIRE).

## 3. L'Instance de pilotage inter-réseaux de l'enseignement qualifiant (IPIEQ)

C'est le 1er septembre 2010, que l'équipe du CSEF a accueilli en ses locaux un Chef de projet. Attaché à la Communauté française, et plus spécifiquement à la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire, celui-ci a eu pour objectif de mettre en place l'IPIEQ Nivelles (Brabant wallon).

L'instance de pilotage inter-réseaux de l'enseignement qualifiant (IPIEQ) de la zone de Nivelles s'est mise en place concrètement le 21/1/2010. Le Président du CSEF, Pierre LEVÊQUE, a été élu Vice-Président et quatre partenaires sociaux du CSEF en sont devenus membres effectifs. Il s'agit de René SOMVILLE et Eric MICHELS, représentants des organisations représentatives des employeurs, ainsi que de Yves MILANTS et Julien MAQUESTIAU, représentants des organisations de travailleurs.

Sur le site internet du CSEF, un espace relatif à l'enseignement qualifiant est alimenté par le Chef de projet, qui gère également un accès réservé aux membres de l'IPIEQ, qui leur a été spécifiquement dédié.

Concernant les activités de cette nouvelle Instance, le CSEF a un rôle bien plus important que celui d'héberger le siège social et le Chef de projet. En effet, l'équipe cherche à soutenir cette instance dans ses démarches et activités et à l'éclairer sur les réalités socio-économiques de son territoire.

À l'aube de l'année 2011, les activités de l'Instance se sont scindées en deux phases :

- L'axe décrétal, matérialisé par la remise d'un avis sur les dossiers dits « Incitants » envoyés par les établissements scolaires de la zone voulant améliorer leur offre de formation qualifiante.
- Ensuite, l'axe « Promotion de l'enseignement qualifiant », dit « Hors décret ». L'objectif est de mettre en place des actions pour modifier l'image de ce type d'enseignement et d'augmenter la population dans les formations menant, notamment, à un métier en pénurie.

L'IPIEQ Brabant Wallon a travaillé au cours du 1er semestre 2011 sur la phase de finalisation de son projet de sensibilisation à l'enseignement qualifiant. « Clé pour l'avenir » est une initiative soutenue par la Communauté Française visant à distribuer, aux élèves de 2ème année du secondaire de tout le Brabant wallon, une clé USB comprenant diverses informations sur l'offre d'enseignement de la région accompagnées de petites vidéos ludiques.

Le 31 mai 2011, l'IPIEQ du Brabant Wallon a lancé sa campagne « Clé pour l'avenir » dans le cadre d'une conférence de presse au Château du Belloy à Wavre. C'était l'occasion de présenter les actions menées en front commun par les différents réseaux d'enseignement, les représentants syndicaux, les acteurs de l'insertion, ... Les acteurs principaux ont pris la parole et expliqué la naissance de l'Instance, la logique des bassins scolaires et la volonté du travail qui y est menée depuis maintenant un peu plus d'un an. À côté de cela, le travail

continue en termes d'analyse de l'offre d'enseignement et de son redéploiement adapté aux métiers en pénurie de main-d'œuvre.

Ces clés USB ont été distribuées dans le courant des mois d'avril/mai 2012 à tous les élèves de 2ème année secondaire des établissements de la zone du Brabant Wallon. Elles ont été accompagnées d'une petite animation dans les classes, et par la remise d'une documentation « SkillsBelgium ». Dans le cadre de la promotion des « Euroskills 2012 – Spa-Francorchamps », différentes informations sont mises à disposition des élèves et des professeurs.

## 4. L'équipe



L'équipe se compose de 7 personnes :

6 agents Forem, pour un total de 4,8 ETP. Le Chef de projet pour l'Instance de pilotage de l'enseignement qualifiant est hébergé au CSEF et associé aux travaux de l'équipe.

Coordinatrice : Catherine RAES : 067/79 49 75

Chargées de mission : Michelle MARCHAND : 067/79 49 73
Marjorie VAN CAETER : 067/79 49 72
Nathalie LAZZARA : 067/79 49 76

Chargée de mission projet Concert'action : Sylvie BRABANT : 067/79 49 77

Secrétariat : Véronique GRADE : 067/79 49 70

Chef de projet pour l'Instance de pilotage de l'enseignement qualifiant : Denis FRANCOIS depuis mi-juin 2012 : 067/79 49 84 en remplacement de Caroline TRUFIN (partie mi-janvier 2012).

# > II. Les activités

## 1. Les projets

### 1.1. Filières et passerelles

Pourquoi créer des filières et des passerelles en Brabant wallon ? Que peuvent-elles apporter aux organismes de formation et d'insertion et aux stagiaires qui entament un parcours de formation ?

Elles permettent de nouer des relations entre les différents acteurs de la formation et de l'insertion, et elles proposent aux stagiaires un parcours plus souple et adapté pour construire leur projet professionnel.

Pour valoriser les démarches existantes, la CCSR du DIISP a réalisé 2 dvd sur base de témoignages :

- le premier destiné aux experts de la formation met en valeur l'articulation entre un ou plusieurs opérateurs, il souligne les atouts, les faiblesses, les points forts et les défis relevés pour les concrétiser. Il souhaite susciter l'envie de multiplier ce type de projets.
- le second destiné aux demandeurs d'emploi montre des parcours « réussis » de stagiaires qui ont levé divers freins pour finalement arriver à l'emploi. Leurs témoignages livrent des parcours chaotiques, des difficultés rencontrées, des rencontres souvent décisives dans leur entourage ou lors de leur formation, l'envie d'aller jusqu'au bout et de décrocher un job.

Lors de la diffusion des 2 dvd, de nombreuses réflexions, issues d'ateliers, ont germé et ont permis de rebondir vers d'autres projets tels que le groupe mixité, la participation au Girl's day-Boy's day. Ces dvd sont téléchargeables sur notre site internet.

*Contacts :*

Michelle Marchand : ✆ 067/79 49 73 – ✉ michelle.marchand@forem.be

Marjorie Van Caeter : ✆ 067/79 49 72 – ✉ marjorie.vancaeter@forem.be

### 1.2. Recherche d'adéquation

À travers le terme adéquation, on entend aussi bien :

1) l'offre de formation et de services des opérateurs de formation et d'insertion correspond-t-elle à la demande des bénéficiaires ?

2) l'offre de compétences des bénéficiaires répond-t-elle aux besoins des entreprises ?

C'est surtout pour tenter de répondre à la seconde question, que le CSEF a mené des travaux sur les besoins des entreprises dans certains secteurs d'activités :

L'industrie pharmaceutique en Brabant wallon (en 2000), les activités informatiques en Brabant wallon (en 2001), l'industrie alimentaire en Wallonie et en Brabant wallon (2002-2003), les impacts de la gestion de la sécurité, la qualité et l'environnement (en 2003). Ils sont accessibles à l'adresse :

http://www.csefbw.be/actions.php?lg=fr&part=Adéquation&eq=0&archive=1&sitemap=&desc=26

En 2007, une action a été menée autour du secteur du commerce de gros en Brabant wallon. Le rapport est accessible à l'adresse : http://www.csefbw.be/img/documents/68-1.pdf

Le dernier secteur abordé est celui de la Santé et de l'Action sociale. Un travail a débuté au second semestre 2009 sur les besoins en qualifications et en formation dans ce secteur, qui a été délimité à certains métiers

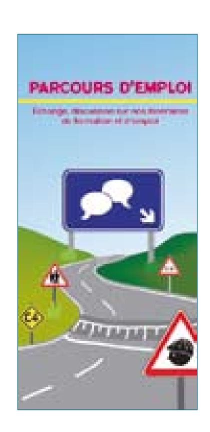
qui d'une part, sont accessibles soit directement soit indirectement par le biais de passerelles de formation à un public « DIISP », c'est-à-dire entre autres « peu qualifié » et d'autre part, mobilisent plusieurs acteurs de l'insertion socioprofessionnelle sur le territoire.

Le rapport d'analyse présentant la situation générale du secteur de la santé et l'action sociale est accessible à l'adresse : http://www.csefbw.be/img/documents/121-1.pdf

## 1.3. Écoute et participation des stagiaires

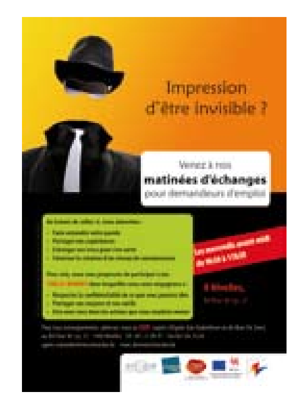
« Être à l'écoute du stagiaire en formation, du bénéficiaire, ... » au-delà de cette phrase qui semble évidente transparaît un projet bien ambitieux.

Être sans emploi cela signifie beaucoup de choses : chercher une crèche ou un logement, se remettre en question, réfléchir à son projet professionnel, se mobiliser, s'orienter, se (re)former, ... Voilà un ensemble d'actions qui peut entraîner des questionnements, des remises en question, des souffrances, des espoirs que l'on aimerait bien partager avec d'autres qui prennent le même chemin.




Un ensemble de représentants d'opérateurs de formation et d'insertion ont travaillé en commun au lancement de tables rondes aux quatre coins de notre Province. Ce projet pilote lancé en 2007 a fait l'objet d'un premier rapport consultable sur notre site internet (http://www.csefbw.be/img/ftp/parcoursdemploi.pdf), et est relancé pour la période 2012/2013.

Ce premier projet aussi expérimental soit-il, a permis de donner corps à une parole au travers de voix issues d'expériences très différentes mais qui se rejoignent dans l'intensité de l'émotion. De l'expression, nous passerons à la réflexion pour porter celle-ci vers les organes régionaux grâce à des supports non conventionnels tels des cahiers de revendications, pièces de théâtre, films etc.




Si vous souhaitez vous joindre à l'aventure, n'hésitez pas à nous contacter !

*Contacts :*

Michelle Marchand : ✆ 067/79 49 73 – ✉ michelle.marchand@forem.be

Marjorie Van Caeter : ✆ 067/79 49 72 – ✉ marjorie.vancaeter@forem.be

## 1.4. Des enjeux communs pour le Brabant wallon

Afin de rapprocher de l'emploi le public qui en est le plus éloigné, quels sont les problématiques et les objectifs prioritaires partagés par les acteurs du DIISP sur notre territoire ?

C'est à cette question que tente de répondre le projet « Concert'action » commun au Forem et au CSEF et mené avec le soutien du Fonds Social Européen. Pour dresser les priorités sur notre territoire, le CSEF a rassemblé un groupe de personnes ressources issu des représentants d'opérateurs de formation et d'insertion, de Forem Conseil et Forem Formation, de la Province du Brabant wallon, de l'Intercommunale du Brabant wallon, d'organismes syndicaux et patronaux et du plan de cohésion sociale. Tous ces participants se sont investis pour apporter leur connaissance du terrain et leur expertise, ce qui constitue un éclairage précieux pour notre région.

À l'issue de ces réunions, est née la Note d'orientation 2010-2013 Brabant wallon (NO Bw) présentée lors de rencontres en juin 2010. Cette Note d'orientation comporte 8 problématiques en lien direct avec le public cible dont notamment les problèmes liés aux différentes mobilités (géographique, psychologique, sociale, et professionnelle), à la garde d'enfants, au manque d'orientation des personnes éloignées de l'emploi, et enfin au manque de relations entre les acteurs de l'insertion. Pour résoudre ces problématiques, une liste d'objectifs a été

dressée pour réaliser des actions conjointes CSEF/CCSR – Forem - Opérateurs. La plus-value est de faire en sorte qu'il y ait une adhésion à la dynamique, davantage de synergie, de cohésion, une meilleure articulation entre les acteurs d'un même territoire.




L'accent a été mis sur la prise en compte de certaines problématiques, d'autres n'ont pas encore été abordées, une attention particulière y sera apportée pour affiner les pistes d'actions. Espérons que des actions dans le cadre de ce projet verront le jour grâce à ce lieu d'échanges et de rencontres entre les différents acteurs du DIISP en Brabant wallon.

*Contact :* Brabant Sylvie : ✆ 067/79 49 77 - ✉ sylvie.brabant@forem.be

## 1.5. Théâtre-action



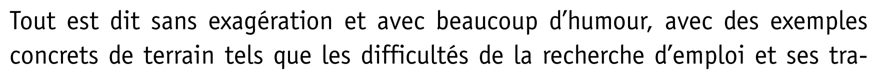
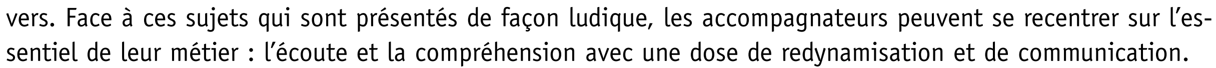

Comment réduire le fossé entre les exigences des employeurs et les représentations des demandeurs d'emploi ?

Pour travailler sur les freins tels le savoir-être, la motivation, nous avons opté pour une approche qui invite le demandeur d'emploi à prendre du recul par rapport à sa situation, et à intégrer de nouvelles valeurs et de nouveaux comportements. Nous avons demandé à une compagnie théâtrale d'écrire une pièce visant à aider le demandeur d'emploi à dédramatiser l'entretien d'embauche et en faire accepter les contraintes, à surmonter la peur de l'échec, à donner une vision du monde du travail.



Le théâtre du Copion a donc créé la pièce « SOUS LES CHOMIERES » , un spectacle de théâtre-action qui aborde différents thèmes tels que l'estime de soi, les droits et les devoirs du chômeur, le regard de l'autre ... En 2010 et 2011 quatre représentations ont eu lieu à Nivelles, Ottignies, Tubize, et Perwez. Elles ont rassemblé pas moins de 500 personnes : stagiaires, demandeurs d'emploi et opérateurs de formation et d'insertion confondus.

Ces représentations théâtrales sont à l'unanimité qualifiées de très enrichissantes car elles proposent une autre manière de travailler des sujets lourds et délicats tels que l'exclusion sociale, le savoir-être et savoir-faire, la dépression, le chômage, ...

Tout est dit sans exagération et avec beaucoup d'humour, avec des exemples concrets de terrain tels que les difficultés de la recherche d'emploi et ses travers. Face à ces sujets qui sont présentés de façon ludique, les accompagnateurs peuvent se recentrer sur l'essentiel de leur métier : l'écoute et la compréhension avec une dose de redynamisation et de communication.

Dans un second temps, en 2011, des ateliers d'improvisation ont été organisés après la pièce par les acteurs du théâtre du Copion. Ceux-ci proposent des exercices et des jeux de rôles à partir des interpellations de la pièce de théâtre et de leurs rêves. Ils ont comme but d'amener à de nouvelles réflexions - pistes d'actions, de reprendre confiance en soi et d'enfin oser affronter l'inconnu.



Enfin, les opérateurs de formation et d'insertion socioprofessionnelle ont été invités à inscrire une personne de leur organisme à une journée de formation pour poursuivre le travail « d'après » en interne afin de ne pas laisser les idées « à plat ». Lors de cette journée, ils reçoivent des outils avec le « mode d'emploi » pour travailler ce qu'ils ont pu voir, entendre et ressentir du public lors

de la représentation et des ateliers avec leurs stagiaires. Un syllabus de formation reprend le contenu des exercices, il sert de support pour les formateurs et formatrices qui souhaitent tester les différentes techniques d'animation avec leurs stagiaires



Sur base du bilan positif des deux éditions précédentes, l'action (pièce de théâtre + ateliers) est reprogrammée en octobre 2012. Le 1er octobre au Centre culturel de Perwez, le 2/10 au Centre culturel d'Ottignies, le 15/10 au Centre culturel de Nivelles et enfin le 16/10 au Centre culturel de Tubize. Les journées de formation des formateurs auront lieu quant à elles dans le courant du mois de novembre 2012.

*Contact :* Brabant Sylvie : ✆ 067/79 49 77 - ✉ sylvie.brabant@forem.be

## 1.6. Diversité – mixité

Ouvrir le champ des possibles en matière de formation et d'emploi ? Oui c'est possible ...

Pourquoi une femme ne pourrait-elle pas s'inscrire dans des formations qui préparent aux métiers de soudeur(euse), de menuisier(ère), d'électricien(ne), de carreleur(euse), ... ?

Pourquoi un homme ne pourrait-il pas s'orienter vers des études liées à des métiers que l'on imagine typiquement féminins, tels ceux de puériculteurs(trices), instituteurs(trices) maternels(les), infirmiers(ières accoucheurs(euses), ... ?

Ce sont ces questions de fond qui ont poussé les professionnels du secteur de l'insertion et de la formation à participer au groupe de travail Mixité, mis en place au sein de la CCSR.

Plusieurs journées de formations (Forem 2009, Corif 2010) leur ont permis de prendre conscience des mécanismes complexes qui permettent de créer, de transmettre, de conforter les stéréotypes liés au genre. Quelque soit la personne, nous en véhiculons tous et toutes, des plus simplistes aux plus grossiers, et cela nous fait rire !

Nous devons vivre avec les stéréotypes car ils semblent incontournables au raisonnement humain. Aussi, l'objectif est d'essaimer une forme de prise de conscience de leur existence au travers d'animations. Mais, qui dit animation, dit aussi outil. Des outils touchant aux stéréotypes sont développés par des organismes travaillant l'égalité des hommes et des femmes. Nous sommes donc partis à leur rencontre lors de visites nous permettant de mesurer l'ampleur du travail déjà accompli. C'est aussi au travers de plusieurs colloques que nous avons pris conscience de la transversalité de la problématique, et aussi de l'importance de sensibiliser tant les formateurs, les responsables, les accompagnateurs que les stagiaires en formation, bref tout citoyen.

Une question de société, de mentalité, de rapports sociaux, ... ? Ou tout simplement de représentation sociale dont personne ne se sent vraiment responsable ou vraiment concerné car tout semble avoir été comme aujourd'hui, que tout semble en équilibre et qu'il ne faut rien changer ... Le groupe Mixité souhaite apporter sa petite pierre à l'édifice, en créant un outil travaillant les stéréotypes liés au genre mais touchant le monde de l'emploi et de la formation, en considérant toutes les sphères connexes : le poids de la famille, des employeurs, des futurs collègues, des amis, ...

Envie de plus d'informations ou de participer aux réunions mensuelles, visites et formations, n'hésitez pas à nous contacter !

*Contacts :*

Michelle Marchand : ✆ 067/79 49 73 – ✉ michelle.marchand@forem.be

Marjorie Van Caeter : ✆ 067/79 49 72 – ✉ marjorie.vancaeter@forem.be

## 1.7. Girl's day / Boy's day




Certains membres du groupe mixité ont souhaité participer au projet Girl's day- Boy's day. C'est un projet multi partenarial développé sur base d'un concept européen qui a pour objectif la sensibilisation des élèves de l'enseignement qualifiant aux stéréotypes liés au genre.

Pourquoi les filles ne choisissent-elles pas des filières scientifiques ou des métiers techniques ? Pourquoi les garçons ne sont-ils pas attirés par des sections sociales, des métiers liés à la petite enfance ? Que faut-il mettre en place pour permettre à chacun de choisir sa voie en toute connaissance de cause et de réaliser un parcours professionnel qui sort peut-être de l'ordinaire par rapport à son sexe ? Inconsciemment, toute une série de personnes guide les choix de chacun, de chacune et nous oriente vers des filières précises.

Or, on constate que le choix des études a un impact sur toute la vie, que ce soit en termes de perspectives professionnelles, de développement personnel, d'horaire, de rémunération, ... Aussi, permettre aux jeunes de rencontrer des personnes à l'emploi dans des métiers atypiques peut leur ouvrir les portes de la réflexion, peut les amener à entrevoir leur avenir différemment.

Concrètement, une animation est proposée aux classes participantes pour les amener à réfléchir sur les notions de stéréotypes. L'objectif est d'instaurer un dialogue, de réfléchir en groupe à ce que les stéréotypes induisent au niveau comportement et choix.



Lors d'une journée, les élèves rencontrent des témoins actifs dans un domaine souvent réservé à l'autre sexe. Ces personnes expliquent leur parcours en soulignant les freins qu'elles ont levés, les choix qu'elles ont assumés et le métier qu'elles ont choisi d'exercer au bout du compte.

De nouveaux partenaires ont rejoint le projet et comptent rééditer en 2013 l'expérience positive de l'an passé. Si vous souhaitez vous joindre au groupe en tant que témoin, classe, ou partenaire, contactez nous !

*Contacts :*

Michelle Marchand : ✆ 067/79 49 73 – ✉ michelle.marchand@forem.be

Marjorie Van Caeter : ✆ 067/79 49 72 – ✉ marjorie.vancaeter@forem.be

## 1.8. Mobilité

### Pourquoi se mobiliser autour de la problématique de la mobilité ?

En 2000, la Commission Sous-Régionale de Coordination du CSEF publiait une brochure pour mieux faire connaître les solutions de mobilité existantes. En 2010, ce thème est réapparu d'une façon plus intense au sein des débats des opérateurs de l'insertion qui rapportant les réalités vécues par un **public en situation de « mal mobilité »**, évoquaient tant les soucis matériels que les difficultés psychologiques freinant la mise à l'emploi.




Travail réalisé par un stagiaire de l'AID BW-OISP, filière infographie - prépresse dans le cadre de l'atelier PAO.

## Année 2010, un foisonnement de dynamiques sur le territoire :

- Un groupe local d'opérateurs de l'Est du Brabant wallon, la **TREST**, choisit d'entamer une réflexion sur la thématique. Elle invite l'asbl Forca à présenter son dispositif « DAMIER » (www.damier.be), s'intéresse aux actions de la Centrale de mobilité Hesbaye brabançonne - dont l'expérience VAP - (www.crabe.be , onglet « mobilité) et se dote d'un plan d'action « Mobilité » ;
- La **CSC** et la **FGTB**, fortement impliquées dans le PMZA (plan de mobilité des zonings d'activité) de Nivelles souhaitent rassembler les acteurs de l'emploi et la formation autour lors d'un colloque à la veille de la semaine de la mobilité.
- **« La mobilité en Brabant wallon : un défi pour les travailleurs et les demandeurs d'emploi » :** à l'initiative des organisations syndicales, de leurs organismes d'éducation permanente (la FEC et le FORABRA) et de leurs cellules de mobilité, ce colloque est organisé avec le CSEF le 15 septembre 2010. Soutenant l'évènement, **la Province** dévoile son plan de mobilité (www.brabantwallon.be, rubrique « Qualité de vie », onglet « mobilité »)
- **Premier cycle de formation « Relais Mobilité » :** lors des réunions de la TREST et de l'évaluation du colloque, les opérateurs de terrain ont exprimé leur besoin d'outils concrets pour accompagner leur public confronté à des problèmes de mobilité. Pour répondre à leurs demandes, le CSEF organise des formations gratuites à destination des conseillers, accompagnateurs et coachs des demandeurs d'emploi. Deux outils sont abordés : la Fiche d'Accessibilité multimodale développée par le SPW Mobilité (http://mobilite.wallonie.be) et le Plan d'action de mobilité individuelle initié par l'asbl Forca (Damier).

## De 2011 à aujourd'hui, deux axes de travail majeurs :

### 1. Soutenir les opérateurs qui souhaitent accompagner leur public en mal de mobilité.

Pour ce faire, nous avons :

- organisé **deux journées « Rencontre-Débat autour d'un public en mal de mobilité »** Les acteurs de l'insertion et de la mobilité y ont échangé leurs bonnes pratiques et leurs expériences. Dans ce cadre, nous avons découvert les activités de l'asbl Autosolidaire et de l'Atelier solidaire situés à Roubaix (www.autosolidaire.net), de l'asbl Vis-à-vis de Namur (www.visavis.be), de l'asbl Mobil'insert de Charleroi (www.mobilinsert.be), de l'asbl Carrefour de Couvin et de l'asbl Multimobil de Tournai (www.multimobil.be).



- proposé la création d'outils de **coaching mobilité** sous la forme d'une « valisette Mobilité » afin de formaliser, créer et mutualiser les outils nécessaires à l'accompagnement des publics de demandeurs d'emploi. Cette action se poursuit.
- participé à la réflexion des **tables rondes autour de la mobilité rurale alternative**, organisées à l'initiative du Ministre Henry avec l'appui de SAW-B et du SPW mobilité (rapport disponible sur www.saw-b.be, rubrique « Nous offrons », onglet « publications propres »).
- soutenu les initiatives visant **la mise à disposition de solutions de mobilité accessibles au public plus éloigné de l'emploi**, dont l'opération « Un vélo sympa servira deux fois » initiée par l'asbl Pro Velo et l'IBW, et la création de plates-formes de coordination régionales et sous-régionales, fruit des réflexions des tables rondes rurales.



- participé au **salon de l'emploi AxisJobs** organisé le 20 mars 2012 en animant un stand « mobilité » avec le concours de la SNCB et le soutien de l'association d'entreprises Axe 4.25 (www.axe425.be). Nous y avons aussi proposé aux demandeurs d'emploi un atelier de « coaching » Mobilité visant à leur présenter les avantages et désavantages des différentes solutions de mobilité.

**Actuellement, nous travaillons à :**

- l'organisation d'un **second cycle de formation « Relais Mobilité »** avec le concours des acteurs de la mobilité TEC, SNCB, Taxistop, Vap à Vap, les cellules syndicales de mobilité et le monde associatif. L'objectif sera de mieux outiller les accompagnateurs des demandeurs d'emploi pour leur permettre de rendre le demandeur d'emploi plus autonome dans ses démarches et d'ouvrir avec lui le champ des « possibles » en terme de nouvelles solutions de mobilité.

**2. améliorer l'accès aux zones d'emploi et de formation.** Pour ce faire, nous participons :

- aux actions favorisant **l'émergence, la diffusion et l'utilisation d'outils de diagnostic et d'analyse communs** (fiche d'accessibilité multimodale, plan de déplacement d'entreprises, calculateurs, etc.). Ce travail est mené en collaboration avec toutes les forces vives de la région dont la cellule de mobilité de l'UWE, les services du SPW mobilité et les acteurs de la mobilité dont la SNCB et les TEC.
- aux **groupes de réflexion locaux « mobilité » actifs pour deux zonings/zones d'emploi du Brabant wallon** (Zoning de Nivelles et zone d'emploi d'Ottignies/LLN et Mont-saint-Guibert).
- à la mise en relation des offres de service proposés par les acteurs de mobilité avec les besoins exprimés par les acteurs socioéconomiques du territoire.

**L'actualité relative à nos activités et les documents de référence peuvent être consultés sur notre site** www.csefbw.be (onglet Documents – Mobilité).

*Contact :* Nathalie Lazzara : ✆ 067/79 49 76 – ✉ nathalie.lazzara@forem.be

## 1.9. Promotion des métiers en pénurie

Suite au constat que certains métiers en pénurie n'attiraient pas ou peu, il a été décidé de mettre sur pied un groupe de travail pour réfléchir à la thématique suivante : « Comment promouvoir ces métiers auprès des apprenants et des demandeurs d'emploi, et des jeunes ». Le groupe de travail rassemble des membres du CSEF, et des représentants du Forem, de la MIRE-BW, de l'IFAPME, du CEFA, ..., auquel se sont joints divers représentants (Fonds de Formation de la Construction (FFC), Confédération de la Construction Toiture, Institut de formation professionnelle de l'Industrie alimentaire (IFP), Fédération francophone de la Boulangerie, Pâtisserie, Glacerie, Chocolaterie). Les personnes souhaitant rejoindre notre groupe avec des idées sur les actions pouvant être menées sont les bienvenues.

Les métiers de couvreur, et de préparateur en boulangerie font l'objet d'une réflexion.

En lien avec la problématique de la pénurie de candidats, le CSEF participe également à un projet commun avec les autres sous-régions.

En collaboration avec la Direction régionale de Nivelles, le CSEF invite des jeunes demandeurs d'emploi à visiter le salon EuroSkills (3ème édition du championnat européen des métiers manuels, techniques et technologiques), le 5 octobre prochain à Spa-Francorchamps.



# 2. La compétence d'avis

## 2.1. Les demandes d'aide à la formation des travailleurs

### CRÉDIT-ADAPTATION

Le Forem accorde une aide financière aux entreprises, mettant en place une formation :

- qualifiante (qui correspond à des descriptions contenues dans les référentiels de métiers),
- spécifique (favorisant l'adaptation au poste de travail et la mobilité professionnelle dans l'entreprise, c'est à dire toute formation comprenant un enseignement directement et principalement applicable au poste actuel ou prochain du travailleur dans l'entreprise et procurant des qualifications qui sont peu ou pas transférables dans d'autres entreprises ou d'autres domaines de travail)
- collective (concerne au moins 3 travailleurs) au bénéfice de leurs travailleurs.

L'entreprise s'engage à maintenir 80 % des emplois en Région wallonne durant la période de formation.

À défaut d'existence d'organes consultatifs internes à l'entreprise et, à défaut d'un avis positif remis par eux sur le plan de formation, l'avis du CSEF est sollicité. Il remet un avis au service Crédit-adaptation, ayant été informé : du plan de formation de l'entreprise, du nombre de personnes à former, des modalités de formation, de l'impact attendu sur l'emploi, et de la possibilité d'une subvention via ce dispositif :

http://www.leforem.be/entreprises/aides/formation/credit-adaptation.html

Nombre de dossiers : 11 (1er semestre 2012), 14 (2011), 14 (2010), 18 (2009).

Le dispositif permet également la mise en place d'une formation qualifiante spécifique et admissible au tutorat. Il y a des conditions à respecter pour le tuteur, et pour le travailleur. L'entreprise a l'obligation de maintenir au minimum 80 % de l'effectif global d'emploi.

http://www.leforem.be/entreprises/aides/formation/credit-adaptation-tutorat.html

Nombre de dossiers : 1 (1er semestre 2012), 2 (2010), 1 (2009).

## 2.2. Les demandes d'agrément des actions de formation en alternance

Cette filière de formation permet aux jeunes de 15 à 25 ans d'acquérir une qualification. Il s'agit de formations qualifiantes qui alternent des phases de formation théorique en centre et des phases d'apprentissage en entreprise, selon un programme préétabli. La Région wallonne offre une prime d'encouragement à l'employeur et à l'opérateur de formation reconnu pour la formation d'un jeune stagiaire.

La Direction de la Formation professionnelle sollicite l'avis du CSEF. L'avis porte principalement sur l'opportunité de la formation dispensée et de la qualification visée par rapport aux besoins du marché de l'emploi. Il doit être formulé en tenant compte au moins :

- des besoins du marché de l'emploi identifiés au niveau subrégional au moment de l'examen de la demande ;
- des évolutions possibles du marché de l'emploi ;
- d'une mobilité géographique potentielle des individus ;
- des passerelles entre la formation acquise et d'autres formations pour aboutir à une qualification déterminée.

http://emploi.wallonie.be/THEMES/FORM_PROF/Formation_alternance.htm

Nombre d'actions : 178 (1er semestre 2012), 242 (2011), 196 (2010), 223 (2009).

## 2.3. Les demandes d'agrément des actions de formation des Organismes d'Insertion Socioprofessionnelle et des Entreprises de Formation par le Travail

Les Organismes d'Insertion Socioprofessionnelle (OISP), agréés et subventionnés par la Région wallonne, assurent la formation de stagiaires. La formation a recours a une pédagogie adaptée pour permettre aux stagiaires d'acquérir des compétences générales et techniques.

http://emploi.wallonie.be/THEMES/FORM_PROF/OISP.htm

Les Entreprises de Formation par le Travail (EFT) assurent la formation de stagiaires en recourant à une pédagogie spécifique. Une formation générale et technique adaptée aux besoins individuels se double de la réalisation d'un travail productif.

http://emploi.wallonie.be/THEMES/FORM_PROF/EFT.htm

La procédure pour les demandes d'agrément est précisée par la circulaire ministérielle du 25/06/2009 relative à l'application du décret et des arrêtés sur les EFT et les OISP. L'Administration sollicite l'avis du CSEF. Il porte sur la pertinence de l'action en regard des besoins identifiés dans la sous-région par rapport aux stagiaires, par rapport au marché de l'emploi, par rapport aux autres formations existantes dans la sous-région, et par rapport aux perspectives d'emploi dans les secteurs d'activités visés.

Nombre de filières : 3 (2011), 47 (2010), 6 (2009). Le dispositif des EFT/OISP est en cours de révision.

## 2.4. Les demandes d'agrément des formations financées par les ALE, si elles ne sont pas déjà reconnues

L'ALE doit avoir rempli son obligation d'utiliser pour des formations au moins 25 % de ses bénéfices au plus tard le 31/12 de l'année suivant celle à laquelle les recettes ont trait. Il s'agit d'actions de formation ou d'insertion socioprofessionnelle (organisées ou agréées par le VDAB, le Forem, ...) au bénéfice des travailleurs ALE.

Le CSEF n'intervient que si le module de formation destiné au travailleur inscrit en ALE n'est pas déjà agréé ou reconnu par ailleurs :

- Tout module de formation organisé par le Forem ou un opérateur conventionné avec lui pour la formation concernée, les Centres de Compétence, les Centres de formation de l'IFAPME, les OISP et les EFT agréés, les Centres de formation de l'AWIPH, les Établissements d'Enseignement de Promotion sociale, ou encore par un opérateur agréé « Chèque Formation ».
- Les formations au permis de conduire organisées par une auto-école agréée, et les formations à la sécurité ou d'agent de gardiennage organisées par un opérateur agréé en vertu de la loi Tobback.

http://www.csefbw.be/img/ftp/formationsale.pdf

Nombre de dossiers : 1 (1er semestre 2012), 2 (2011), 2 (2010), 1 (2009).

## 2.5. Les dossiers des établissements d'enseignement secondaire pour la modernisation de leur équipement pédagogique

En application du Décret du 26/04/07 garantissant l'équipement pédagogique de l'enseignement qualifiant, la Communauté française poursuit son action de modernisation des équipements des écoles de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé. Les appels à projets annuels sont lancés via une circulaire par la Direction « Relations Écoles – Monde du travail » de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique. C'est en septembre que la Direction générale de l'Enseignement obligatoire sollicite le CSEF à propos

des propositions d'acquisition d'équipement déposées par les établissements d'enseignement qualifiant. Cet avis porte sur le lien avec l'emploi au niveau sous-régional.

http://www.adm.cfwb.be/upload/docs/3733_20110405114400.pdf

Nombre de demandes : 140 (2011), 68 (2010), 66 (2009).

## 2.6. Les dossiers des Appels à Projets lancés par le Forem

Le Forem lance des appels à projets, à destination des opérateurs externes, pour diversifier et augmenter l'offre de formation/insertion pour les demandeurs d'emploi.

Dans le cadre du Plan d'accompagnement des chômeurs, le 6ème Appel à Projets a été lancé en juin 2011. Il porte sur une période de programmation s'étalant du 15 janvier au 15 décembre 2012, et la création d'une nouvelle mesure intitulée « module court (d'orientation) », module organisé en session individuelle. Les projets doivent tenir compte des besoins particuliers mis en évidence au sein de la Direction régionale et s'articuler avec l'offre de formation/insertion existante sur le territoire.

Par ailleurs, ils doivent intégrer la mise en relation des demandeurs d'emploi avec le marché du travail (stage, visite en entreprise, …) et/ou favoriser une insertion rapide de ces derniers, ce qui sous-entend une connaissance du marché de l'emploi local. Le CSEF émet un avis de pertinence sur les dossiers.

Nombre de dossiers : 60 (2011), 43 (2009). La 7ème édition a été lancée en juin de cette année.

En 2010, Le Forem a lancé le dispositif API (Actions Partenariales Intégrées), visant à permettre le financement d'actions partenariales, à destination du public éloigné de l'emploi, en lien avec les priorités définies dans la note d'orientation Concert'action.

Le Forem a sollicité l'avis de pertinence du CSEF qui se base notamment sur la correspondance entre les actions proposées et les objectifs prioritaires de la note d'orientation.

Nombre de dossiers : 1 (2010), 1 (2009). Ce dispositif a été réorienté.

http://www.leforem.be/partenaires/actions/dispositif/dispositif-integre-d-insertion-socioprofessionnelle.html

Dans le cadre du Plan Marshall 2.vert, le Forem a également lancé :

- début juin 2011, un Appel, lors de l'édition-pilote «Essais-métiers» 2011-2012. Les opérateurs intéressés pouvaient déposer leur projet jusqu'au 16/09/2011.

Le CSEF a émis un avis de pertinence sur le dossier introduit en Brabant wallon.

- en juin 2012, un Appel à initiatives destiné aux EFT/OISP pour promouvoir les métiers « verts » de l'Alliance Emploi Environnement. Cet appel leur permet d'adapter leur offre de formation face aux enjeux écologiques, climatiques, et énergétiques.

## 2.7. Certains partenariats de formation organisés en collaboration avec Forem Formation

L'article 6 est un dispositif résultant d'un arrêté. Le Forem peut confier à un organisme, ou à une asbl, ou à une entreprise, le soin d'organiser une formation au profit de demandeurs d'emploi et bénéficier d'un apport financier. L'article 5 de l'A.E.C.F. du 12/05/1987 relatif à la formation professionnelle prévoyait que le Gouvernement détermine les montants des primes et indemnités octroyées aux stagiaires en formation.

Le Comité de gestion demande au CSEF son avis sur les projets de conventionnement qui impliquent une demande d'intervention à charge du Forem dans les rémunérations des formateurs, les prestations sociales et frais de

déplacements des demandeurs d'emploi, les autres frais (ex : matériel, ...). L'avis du CSEF porte sur une analyse de l'action par rapport à l'offre existante, les besoins des publics, et les besoins des entreprises.

Nombre de dossier : 1 (2010).

## 2.8. Les demandes d'habilitation des établissements d'enseignement de Promotion Sociale pour ouvrir ou conserver une section sanctionnée par le grade de bachelier

L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2011 fixe les règles relatives aux habilitations octroyées aux établissements de l'enseignement de Promotion sociale pour l'organisation des sections sanctionnées par les grades de bachelier, de spécialisation ou de master et par le brevet de l'enseignement supérieur.

Ce sont les réseaux d'enseignement qui transmettent les demandes d'habilitation au Conseil supérieur au plus tard pour le 15/01 de chaque année, qui les transmet ensuite aux Commissions sous-régionales (de l'enseignement de promotion sociale). Celles-ci remettent un avis au Conseil supérieur pour le 15/03 de chaque année, et pour ce faire sollicitent notamment l'avis du CSEF concerné.

En 2010 : 2 dossiers, en 2009 : pas de dossier.

http://www.gallilex.cfwb.be/fr/leg_res_01.php?ncda=36739&referant=l02&bck_ncda=36739&bck_referant=l00'

## 2.9. Échange sur le Plan local de la Direction régionale de Nivelles

Le plan d'actions annuel conjoint Forem Formation – Forem Conseil de la DR est présenté par les 2 Directeurs en séance du CSEF.

## 2.10. Échange avec la Mire-BW

La Mission Régionale pour l'Emploi (MIRE-BW) élabore en concertation avec la Direction régionale du Forem et le CSEF des objectifs destinés à résoudre les problématiques identifiées au départ d'un diagnostic socio-économique et au vu des opportunités d'emploi et des ressources en présence sur le territoire. En préalable, une concertation avec le Forem et le CSEF a lieu.

# 3. Participations diverses

## Le CSEF et la « diversité »

Faire prendre conscience aux employeurs et aux acteurs de l'insertion de l'importance des aptitudes sociales et des préjugés, est une des pistes du colloque « Améliorer le recrutement, un plus pour l'entreprise ! » que nous avons organisé en décembre 2008.

Dans ce cadre, le CSEF soutient le prix « Diversité Ressources humaines Wallonie » et a participé en 2010 aux entretiens réalisés auprès des deux candidats du Brabant wallon dans la catégorie « associatif/non-marchand ». Nous avons été heureux d'apprendre que l'un d'eux (le Collectif des femmes à Louvain-la-Neuve) est lauréat dans cette catégorie.

Le CSEF participe au groupe de travail « Éthique et diversité » mis en place au Siège central du Forem.

## L'organisation de visites d'opérateurs

En 2010, le CSEF a décidé d'organiser des visites auprès des opérateurs pour lesquels il est chargé d'émettre des avis. C'est l'AID BW à Tubize qui nous a accueillis pour la 1ère visite le 23/4/2010.

La visite de l'asbl « Coopération, Recherche et Animation du Brabant wallon de l'Est » a eu lieu le 10/05/2011. Nous sommes partis à la découverte de trois lieux : le château Gobert, « maison-mère » de leurs activités, le parc du château des Cailloux, où se donnent les cours pratiques des formations « Ouvrier de la nature » et « Maraîchage biologique », et la scrl-fs FLORECO, entreprise d'insertion créée par le CRABE. C'est aussi le lieu d'implantation de la société coopérative à finalité sociale AGRICOVERT.

La visite du CEFA de Court-Saint-Etienne et de l'AID BW (OISP) à Court-Saint-Etienne s'est déroulée le 22/11/2011.

Nous avons visité le Centre de Forem Formation à Nivelles le 13 mars 2012.

## La collaboration avec le Consortium de validation des compétences

En collaboration avec le Consortium de validation des compétences, les CSEF ont proposé l'organisation de visites des centres de validation à partir de septembre 2011.

Elles sont destinées aux opérateurs du Dispositif intégré d'insertion socio-professionnelle (Responsable de centre de formation, Formateur, ...). L'action fait l'objet d'une évaluation.

## Les autres collaborations

En fonction des thématiques et des intérêts des partenaires de l'emploi et de la formation, le CSEF peut établir des collaborations plus ponctuelles. Par exemple, en 2012, à la demande du Conseil wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes (CWEHF), les CSEF de Charleroi, de la Région du Centre et du Brabant wallon ont apporté une contribution au colloque « Pour que la mobilité rime avec égalité » du 14/05/2012, dont les présentations sont disponibles sur : http://www.cesw.be/index.php?page=detail-2&alias=Conseil-wallon-de-lEgalite-entre-Hommes-et-Femmes-CWEHF.



Source : CESW

# > III. Lexique des abréviations

AECF : Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française

AID : Action intégrée de développement

ALE : Agence Locale pour l'Emploi

AMO : Services d'Aide en Milieu Ouvert

API : Action partenariale intégrée

AWIPH : Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées

CA/COISP : Centre d'Accueil, d'Orientation et d'Insertion Socio-Professionnelle

CCR : Commission Consultative Régionale (à l'Administration centrale du Forem mise en place dans le cadre du DIISP en lien avec les 11 CCSR)

CCSR : Commission Consultative Sous-régionale du DIISP

CEFA : Centre d'Enseignement et de Formation en Alternance

CESW : Conseil économique et social de Wallonie

CFCS : Centre de Formation Culturelle et Sociale

CORIF : Collectif Régional pour l'Information et la Formation des femmes

CPAS : Centre Public d'Action Sociale

CREDAL : Coopérative de crédit alternatif soutenant des projets sociaux qui n'ont pas accès au crédit bancaire en Wallonie et à Bruxelles

CSC : Confédération des Syndicats Chrétiens

CSEF : Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation

CSRC : Commission Sous-Régionale de Coordination dans le cadre du Parcours d'insertion

CWEHF : Conseil wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes

DAMIER : Dispositif d'Accès à la Mobilité Immédiate pour l'Emploi en Région Rurale

DIISP : Dispositif intégré d'insertion socioprofessionnelle

DR : Direction régionale

EFT : Entreprise de Formation par le Travail

FAM : Fiche d'Accessibilité Multimodale

FEC : Formation Éducation Culture asbl

FGTB : Fédération Générale du Travail de Belgique

FORABRA : asbl d'éducation permanente dont le but est la formation et l'animation en Brabant Wallon

FORCA : Formation à la Conduite Automobile Asbl (CSC & FGTB)

IBW : Intercommunale du Brabant wallon

IFAPME : Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises

IPIEQ : Instance de Pilotage Inter-réseaux de l'Enseignement Qualifiant de la zone du Brabant Wallon

IWEPS : Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique

MIRE-BW : Mission Régionale pour l'Emploi du Brabant wallon

OISP : Organismes d'Insertion Socio-Professionnelle

PAC : Plan d'Accompagnement des Chômeurs

SAW-B : Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises asbl (fédération pluraliste des entreprises d'économie sociale)

SEFOP : Service d'Éducation et de Formation Populaire

SPW : Service Public de Wallonie

SRP : Service Relations Partenariales

TREST : Table Ronde des opérateurs/acteurs de l'Est du Brabant wallon

UCM : Union des Classes Moyennes

UWE : Union Wallonne des Entreprises

VAP : Voitures À Plusieurs

ZAE : Zone d'Activités Économiques



**CSEF Brabant wallon**
**Rue de la Science, 15**
**Zoning Industriel Nivelles Sud - Zone II**
**1400 NIVELLES**

**Tél. : 067/79 49 70-72-73-75-76-77**
**Fax : 067/79 49 71**

**info@csefbw.be**
**http://www.csefbw.be**




Éditeur responsable : Pierre Levêque, Président - Août 2012